

STAGES INTENSIFS E.A.T JAZZ avec le CIRA (30 heures)

Année 2023

EAT, Examen d'aptitude technique obligatoire pour être admis à la formation au diplôme d'Etat de Professeur de Danse.

- 21 et 22 janvier
- 25 et 26 février
- 25 et 26 mars

Les professeur.e.s :

- Valène ROUX AZI
- Daniel HOUSSET

Le CIRA vous propose trois stages de perfectionnement préparation à l'E.A.T. 30h de stage afin de voir la variation dans les détails artistiques et techniques.

OBJECTIFS :

- **Travailler et perfectionner** la variation imposée
- **Approfondir et consolider** sa technique dans son option spécifique
- **Connaitre et appréhender** l'interprétation en bénéficiant des détails techniques
- **Bénéficier** de discussion, échanges et conseils concernant le passage E.A.T

(Pour profiter pleinement de l'enseignement, la variation devra être apprise en amont du stage).

Le cycle des trois stages de préparation à l'E.A.T. est conçu selon une progression raisonnée. Il est permis de s'inscrire selon ses possibilités à l'un ou l'autre module mais il est conseillé de suivre les trois, l'ensemble des objectifs étant mené en synergie durant tout le cycle.

Une simulation des épreuves aura lieu lors du 3ème module. L'accès au 3e module suppose au minimum une participation à une des sessions préalables.

LIEN D'ACCÈS VARIATION ET AUTRES INFOS :

<https://www.numeridanse.tv/.../jazz-epreuves-de-danse...>

Informations & inscriptions :

Après de info@ciradances.fr / www.ciradances.fr / Tel. 06 28 84 92 65

Modalités

- Coût de la formation : 365€ le cycle complet et 145€ / stage
- L'inscription sera effective à partir de la réception du dossier complet et du règlement.
- Aucun remboursement ne pourra avoir lieu après la remise du dossier d'inscription.
- Votre formation peut être prise en charge si :
 - o Vous êtes demandeur d'emploi (dans ce cas prenez contact avec votre conseiller POLE EMPLOI)

- Vous êtes intermittent du spectacle (prenez contact auprès de l'AFDAS de votre région)
- **PIECES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER :**
Seuls les dossiers complets accompagnés du règlement seront pris en considération.
Pièces à fournir :
 - Fiche d'inscription jointe complétée et signée.
 - Photo d'identité avec nom et prénom au dos
 - Règlement de la formation (facilités de paiement possibles)
Ils seront remis à l'encaissement le 5 de chaque mois,
- A réception du complet dossier une attestation d'inscription à la formation vous sera transmise.
- L'engagement un fois établi et en cas de désistement, aucun remboursement ne pourra avoir lieu pour quelque cause que ce soit.
- En cas de désistement après inscription, la totalité de la formation restera due.

Cours technique JAZZ ouvert aux intermédiaires avancés

Le cours technique de 2h prévu chaque samedi des stages E.A.T. peut également être suivi par des danseurs de niveau avancé en jazz et indépendamment de la participation à l'ensemble de la préparation à l'E.A.T.

CADRE GENERAL DE L'EXAMEN

La réussite à l'EAT nécessite un bon niveau technique, une maîtrise de l'improvisation et de la composition personnelle et enfin la capacité à mener un entretien avec un jury.
Elle est nécessaire pour préparer le diplôme d'Etat de Professeur de Danse.

Pour passer l'EAT l'inscription à l'examen est obligatoire. Elle s'effectue auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) de votre région.
C'est lors de cette inscription que l'on choisit la discipline (jazz, classique ou contemporain) dans laquelle on présentera l'examen.

L'examen se compose de plusieurs épreuves :

Une variation imposée de 1 minute 30 à 3 minutes
Une composition personnelle d'une durée de 1 minute 30 à 3 minutes préparée à l'avance
Une improvisation
Et un entretien avec le jury.

Les dates d'examen de l'EAT sont fixées entre le 1er avril et le 30 octobre.

Pour obtenir les supports vidéo avec les variations à préparer, contactez la DRAC de votre région.

Après réussite à l'E.A.T. sur leur demande et après inscription auprès de la direction régionale des affaires culturelles qui leur délivre un livret de formation sur présentation de leur certificat de réussite les candidats libres peuvent être admis par les centres de formation de leur choix à passer directement les épreuves d'évaluation

Les élèves préparent le diplôme de professeur de danse dans les centres habilités par le ministère chargé de la Culture. Les étudiants devront se présenter aux épreuves la première année dans 3 unités de valeur : formation musicale, histoire de la danse, anatomie-physiologie, Puis la deuxième année après obtention des 3 UV présentation à l'unité de valeur Pédagogie,

